



# Les chiffres clés de l'action sociale départementale en 2016

Données France Métropolitaine issues de l'enquête annuelle de l'Odas

## 36,8 Md€

de dépenses d'action sociale en 2016

### + 1,9 %

C'est le taux d'augmentation de la dépense d'action sociale départementales en 2016, un taux bien inférieur aux deux années précédentes.

### + 1,3 %

C'est le taux d'augmentation de la charge nette, soit la dépense une fois retranchée la participation de l'Etat au financement du RSA, de la PCH et de l'APA.

## Le Revenu de Solidarité Active



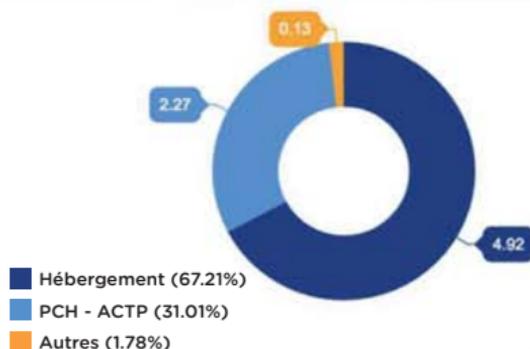
### + 350 m€

C'est la dépense d'allocation RSA supplémentaire en 2016, soit une progression 1,5 fois moins importante qu'en 2015.

## Le soutien aux personnes en situation de handicap

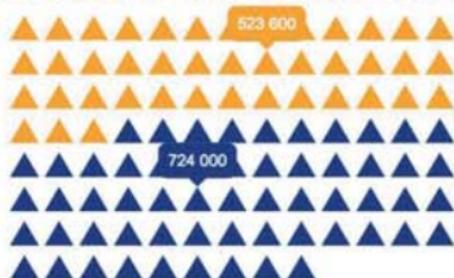
### 4,92 Md€

C'est la dépense consacrée par les Départements à l'hébergement des personnes en situation de handicap.



## Le soutien aux personnes âgées dépendantes

### 1 247 300 bénéficiaires de l'APA



■ Etablissement (41.97%) ■ Domicile (58.03%)

### + 120 m€

dépensés par les Départements en faveur des personnes âgées dépendantes

### + 330 m€

versés aux Départements par la CNSA pour anticiper la mise en oeuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement

## La protection de l'enfance

### 6,08 Md€

C'est la dépense consacrée par les Départements à l'accueil par l'aide sociale à l'enfance.



### + 3 600

jeunes accueillis par les Départements, notamment en raison de l'arrivée de MNA



Pour plus d'informations, téléchargez la dernière Lettre sur les dépenses départementales d'action sociale sur <http://www.odas.net/>, rubrique Publications

# Qu'est-ce que L'ODAS ?



L'Odas a été créé en 1990 à la suite d'un rapport du Conseil économique et social et à la demande des présidents des commissions des affaires sociales de l'assemblée nationale et du Sénat pour analyser l'action des collectivités publiques et institutions locales en matière de cohésion sociale et de lien social. A cette fin, il évalue les politiques éducatives et sociales et notamment celles consacrées à la protection de l'enfance, l'insertion et le soutien à l'autonomie. Il apporte également son concours aux différents acteurs publics pour une meilleure connaissance des publics et de leurs besoins sociaux. Afin de respecter le principe de neutralité et de permettre la représentation équilibrée des acteurs locaux, l'Odas est constitué en association. Il regroupe les ministères concernés, les grandes associations nationales d'élus, les principales fédérations associatives, les organismes de protection sociale, mais aussi la plupart des départements et des grandes villes. Ses missions sont les suivantes :

- Réaliser toutes les études nécessaires à une meilleure connaissance des publics, des finances, des stratégies et des organisations locales.
- Recenser et évaluer les initiatives les plus innovantes grâce à son Agence des pratiques et initiatives locales (Apriles).
- Accompagner les évolutions voulues par les collectivités territoriales (Départements, Villes...) par le biais, notamment, de recherches action.
- Diffuser le plus largement possible les résultats des différentes études auprès des responsables locaux (institutionnels et associatifs), des chercheurs et des professionnels.
- Enrichir le débat sur les conditions susceptibles de renforcer la qualité du vivre ensemble et de la cohésion sociale à travers l'organisation de colloques ou la participation à des manifestations d'autres institutions.